

CODE ETHIQUE THERAPEUTE

Respect du droit de la personne :

Le praticien et le client sont dans un échange juste et simple au service de l'évolution individuelle et collective.

Le praticien :

- Le praticien respecte la Vie et l'humanité de toute personne.
- Le praticien respecte la liberté et l'autonomie de toute personne pour choisir sa voie.
- Le praticien exerce dans le respect des lois de son activité.
- Le praticien s'engage à respecter la personne dans ses possibilités d'information, de liberté, de jugement, de décision.
- Le praticien s'engage à respecter le processus évolutif de toute personne.
- Le praticien n'est pas là pour offrir une guérison miraculeuse.
- Le praticien est présent pour accompagner sur le chemin de transformation de la personne.
- Le praticien favorise l'accès libre de consulter le praticien de son choix dans le cas où les échanges ne lui conviennent pas.
- Le praticien intervient selon le consentement éclairé de la personne présente.
- Le praticien garanti le respect de la vie privé et du secret professionnel, sous réserve d'avis de confrères énergéticien.
- Le praticien respecte le principe fondamental que nul n'est tenu de révéler quoique ce soit.

Compétences :

- Le praticien s'engage à réaliser avec soin et rigueur les pratiques de l'activité exercée.
- Le praticien garanti ses qualifications particulières.
- Le praticien définit ses limites propres selon sa formation et son expérience.
- Le praticien est responsable de refuser une séance dont il sait ne pas avoir les compétences nécessaires.
- Le praticien est libre de refuser une séance avec un client qu'il ne saurait pas bien accompagner.
- Quel que soit le contexte, le praticien fait preuve d'empathie alignée, de prudence, de mesure, discernement et impartialité.

Le praticien est tenu de :

- S'informer régulièrement sur l'évolution
- Réactualiser ses connaissances
- Synthétiser ses connaissances
- Respecter les règles et les mœurs applicables à son activité.
- Discerner son implication personnelle dans la compréhension d'autrui.
- S'abstient de conseils médicaux et préconise un avis médical lorsque cela est nécessaire.
- De ne pas interrompre ou modifier un traitement médical.
- Diriger sans délai vers un médecin toute personne qui présente des signes de malaises.

- Rediriger la personne vers un autre praticien si cela dépasse son champ de compétences.
- Ne pas proposer de traitement médical.
- D'avoir une conception pluridisciplinaire de sa pratique.

Respect moral :

Dans le cadre de la moralité professionnelle, le praticien ne consent pas à tirer profit de l'état de santé de la personne, de sa guérison, ni de son accompagnement.

- Le praticien ne consent pas à des pratiques illégales, obsolètes, irrespectueuses de l'humanité de la personne.
- Le praticien est libre de respecter ses valeurs dans le cas où le client fait une demande non conforme.
- Le praticien respecte la confidentialité des informations échangées avec le client.
- Le praticien entretient des relations équilibrées avec les autres thérapeutes.
- Le praticien favorise le partage avec d'autres thérapeutes conscients et engagés dans leur souveraineté.
- Le praticien ne participe pas à des dérives sectaires.
- Le praticien n'utilise pas de sa position à des fins personnelles, de prosélytisme, d'aliénation économique, sexuelle ou affective sur autrui.
- Le praticien favorise la liberté de choix d'autrui sur ses possibilités.
-

Environnement et respect des conditions d'exercices d'activités :

- Le praticien respecte les conditions d'hygiène nécessaires pour l'exercice de son activité.
- Le praticien s'organise pour recevoir les meilleures conditions possibles.
- Le praticien doit respecter les bonnes mœurs applicables à son activité.

Fiabilité des informations :

- Le praticien fournit des informations justes, fiables et claires sur ses compétences, son parcours, son chemin évolutif.
- Le praticien respecte et partage son champ de compétences, et d'expériences.
- Le praticien partage dans l'authenticité de son chemin évolutif.
- Tous les prix doivent être portés à la connaissance du public de manière claire et précise.

Claire